



## **LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 Talence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

*Assemblée Générale Mixte du 2 Avril 2022*

*Ce rapport comporte 20 pages*

### **SOMMAIRE :**

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Bilan, compte de résultat et annexe

#### **HCA EXPERTS**

13 Avenue de CHAVAILLES 33520 BRUGES

Tél : 05 56 11 89 12

Mail : [contact@hca-experts.com](mailto:contact@hca-experts.com)

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine  
SAS au capital de 1.235.040 € - RCS Bordeaux 502 423 577 - APE : 6920Z



## **LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 Talence

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2021**

Aux Adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Avril 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, d'une durée de 12 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

---

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'application du principe comptable de prudence. Nous avons été conduits à examiner la juste utilisation des comptes nommés « Fonds dédiés » concernant les ressources attribuées par les tiers financeurs et qui n'ont pas pu être utilisées en raison de l'évènement COVID au cours de l'exercice 2021.

A ce titre, la direction a décidé :

- la reprise de 17 059 euros au titre des opérations financées en 2020, réalisées sur 2021 ou dont le tiers financeur a accordé définitivement les ressources même si l'opération n'a pu être réalisée ;
  - la dotation de 4 355 euros au titre des opérations financées en 2021, non encore réalisées.
- Les subventions constituent un produit de l'exercice et sont perçues en une seule fois ou en deux tranches. Lorsque le versement du solde est conditionné à la réalisation d'un certain niveau de dépenses, les dépenses réalisées sont comparées aux dépenses budgétées et une proratisation du solde de subvention à recevoir est appliquée au besoin.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Pour mémoire certaines informations en application de l'article D. 441-6 du code de commerce notamment celles liées à l'état des créances clients et des dettes fournisseurs et aux délais de paiement des fournisseurs et des clients n'ont pas pu être transmises, le logiciel de gestion ne pouvant fournir ces états.

---

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

En application de la loi, nous vous informons que le rapport moral et financier ne mentionne pas les informations prévues par l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BRUGES, le 17 mars 2022.

Le Commissaire aux Comptes

**HCA EXPERTS**, représentée par

*Patrice HIRIBERRY*

Patrice HIRIBERRY

Compagnie Régionale - Ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux

---

## **Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 047,22	3 047,22		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 348,89	17 415,59	2 933,30	3 686,50	
Autres immobilisations corporelles	187 872,22	146 886,72	40 985,50	28 884,19	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	206 820,00		206 820,00	207 820,00	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>418 088,33</b>	<b>167 349,53</b>	<b>250 738,80</b>	<b>240 390,69</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 180,05		3 180,05	1 107,60
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	407,77		407,77	4 008,01
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 634,61		5 634,61	7 424,64	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	52 967,13		52 967,13	33 802,21	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	861 386,78		861 386,78	865 713,96	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	2 325,81		2 325,81	7 688,78
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>925 902,15</b>		<b>925 902,15</b>	<b>919 745,20</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>1 343 990,48</b>	<b>167 349,53</b>	<b>1 176 640,95</b>	<b>1 160 135,89</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					





# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	45 491,54	45 491,54
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	27 001,88	27 001,88
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	402 359,68	367 392,76	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>36 836,10</b>	<b>34 966,92</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>511 689,20</b>	<b>474 853,10</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	7 981,26	
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>7 981,26</b>	
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>519 670,46</b>	<b>474 853,10</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	9 596,35	22 300,00
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>9 596,35</b>	<b>22 300,00</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	11 040,76	11 290,76
	Provisions pour charges	38 119,00	38 588,00
	<b>Total des provisions</b>	<b>49 159,76</b>	<b>49 878,76</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	20 685,28	7 061,42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 220,09	45 584,20
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	49 705,40	49 906,48
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	192 303,57	255 804,23	
Produits constatés d'avance	287 300,04	254 747,70	
	<b>Total des dettes</b>	<b>598 214,38</b>	<b>613 104,03</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 176 640,95</b>	<b>1 160 135,89</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	36 836,10	34 966,92
(1) Dont à moins d'un an	598 214,38	613 104,03	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	380 599,57	411 759,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 167,77	25,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	168 588,92	148 370,96
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	10 645,27	3 185,24
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 209,18	3 000,00	
Utilisations des fonds dédiés	17 058,58	1 174,00	
Autres produits	31 349,31	24 953,28	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>620 618,60</b>	<b>592 467,48</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock	(2 072,45)	
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	262 972,20	239 008,43
	Aides financières	31 530,50	29 716,33
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 311,41	5 252,29
	Salaires et traitements	203 037,55	197 394,26
	Charges sociales	59 709,32	59 012,89
	Dotations aux amortissements et dépréciations	13 555,55	7 494,26
	Dotations aux provisions		2 749,00
	Reports en fonds dédiés	4 354,93	22 300,00
Autres charges	101,10	19,56	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>577 500,11</b>	<b>562 947,02</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>43 118,49</b>	<b>29 520,46</b>



# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		43 118,49	29 520,46
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 199,25	3 907,74
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>3 199,25</b>	<b>3 907,74</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>3 199,25</b>	<b>3 907,74</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>46 317,74</b>	<b>33 428,20</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 355,77	898,00
	Sur opérations en capital	1 769,81	640,72
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>11 125,58</b>	<b>1 538,72</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	400,00	
	Sur opérations en capital	20 207,22	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>20 607,22</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(9 481,64)</b>	<b>1 538,72</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>634 943,43</b>	<b>597 913,94</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>598 107,33</b>	<b>562 947,02</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>36 836,10</b>	<b>34 966,92</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature		259 115,04	259 115,04
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>		<b>259 115,04</b>	<b>259 115,04</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		38 615,04	38 615,04
Prestations		220 500,00	220 500,00
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>		<b>259 115,04</b>	<b>259 115,04</b>



## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 176 641** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **634 943** euros et un total charges de **598 107** euros, dégagant un résultat de **36 836** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**, il a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Président de **LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Il s'agit deuxième exercice d'application de ce nouveau règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Faits caractéristiques

Conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ont eu un impact significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.



## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Sur le plan de l'organisation sportive, cela s'est traduit par des reports des compétitions, des difficultés d'entraînements, etc...

Sur le plan économique, l'association a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- \* Recours au télétravail et à l'activité partielle ( maintien des rémunérations par la Ligue)
- \* Demandes d'aides publiques au fonds de solidarité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

### **Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Engagements d'indemnités de fin de carrière**

Les engagements sont comptabilisés en provision.

A la clôture de l'exercice 2021 ils représentent 38 119 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire du salarié
- départ en retraite à 67 ans
- rotation du personnel : lente



## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- taux de charges de personnel : taux effectif de l'établissement
- augmentation moyenne annuelle des salaires : 1.00%
- taux d'actualisation : iBoxx

### **Provisions pour risques et charges**

La provision de 11 041 € correspond à une créance ancienne. Cette provision est reprise au rythme des encaissements sur créance.

### **Fonds dédiés**

Les montants portés en fonds dédiés correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

### **Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement constituent un produit de l'exercice concerné, elle sont perçues en une seule fois ou en deux tranches.

### **Bénévolat et contributions volontaires**

La mise à disposition des CTS pour 2.94 ETP a été valorisée à 220 500 € .

La mise à disposition des équipements sportifs et stade de Limoges a été valorisée à 38 615 €.

### **Effectif moyen**

L'effectif moyen à la clôture est de 6 ETP.



## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	3 047,22					3 047,22
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 047,22</b>					<b>3 047,22</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	20 348,89					20 348,89
Instal., agencement, aménagement divers	45 331,23					45 331,23
Matériel de transport	48 187,26		24 283,76			72 471,02
Matériel de bureau, informatique et mobilier	69 450,07		619,90			70 069,97
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>183 317,45</b>		<b>24 903,66</b>			<b>208 221,11</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	207 820,00				1 000,00	206 820,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>207 820,00</b>				<b>1 000,00</b>	<b>206 820,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>394 184,67</b>		<b>24 903,66</b>		<b>1 000,00</b>	<b>418 088,33</b>



## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	3 047,22			3 047,22
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 047,22</b>			<b>3 047,22</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	16 662,39	753,20		17 415,59
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	30 087,01	8 434,54		38 521,55
Matériel de bureau, mobilier	59 009,35	4 024,59		63 033,94
Emballages récupérables et divers	44 988,01	343,22		45 331,23
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>150 746,76</b>	<b>13 555,55</b>		<b>164 302,31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>153 793,98</b>	<b>13 555,55</b>		<b>167 349,53</b>





# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	38 588,00		469,00	38 119,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	11 290,76		250,00	11 040,76	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>49 878,76</b>		<b>719,00</b>	<b>49 159,76</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>49 878,76</b>		<b>719,00</b>	<b>49 159,76</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			719,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	206 820,00		206 820,00
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 634,61	5 634,61	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31,87	31,87	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	52 935,26	52 935,26		
Charges constatées d'avance	2 325,81	2 325,81		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>267 747,55</b>	<b>60 927,55</b>	<b>206 820,00</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 220,09	48 220,09		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	28 749,53	28 749,53		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 605,11	19 605,11		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 350,76	1 350,76		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	20 685,28	20 685,28		
	Autres dettes	192 303,57	192 303,57		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	287 300,04	287 300,04			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>598 214,38</b>	<b>598 214,38</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>2 325,81</b>
charges diverses d'exploitation courante		2 325,81	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>2 325,81</b>

--



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>287 300,04</b>
Part des licences 2022		228 480,01	
Part des mutations 2022		11 286,66	
Part des cotisations 2022		31 523,37	
Part label hors stade 2022		10,00	
CRNA aide aux structures		16 000,00	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>287 300,04</b>

--